



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/05/2014

Dossier complet le
17/06/2014

N° d'enregistrement
2014-0294.

1. Intitulé du projet

RD 219 - Tourne-à-gauche et aire de covoiturage Communes de NOUVELLE-EGLISE et VIEILLE-EGLISE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Pas-de-Calais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur Renaud DACHY - Directeur de la Modernisation du Réseau Routier

RCS / SIRET 2 2 6 2 0 0 0 1 2 0 0 0 1 2 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7a 6d	OA d'une longueur de 12 mètres Route d'une longueur inférieure à 3km (déplacement de l'accès à la Ferme ecopôle sur 109 mètres linéaires).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

En réponse à un besoin croissant de zones de stationnement, et d'intégrer la politique départementale de développement du covoiturage, le Conseil Général du Pas-de-Calais avec le soutien de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ a élaboré le projet d'une aire de covoiturage en remplacement de l'aire existante qui s'est créée au fil du temps le long de la RD 219 à proximité de l'échangeur sud ouest de l'autoroute A16.

4.2 Objectifs du projet

- Aménagement d'une aire de covoiturage écartée de la RD 219 en remplacement d'une aire de covoiturage existante en épi sur la RD 219 surface de 2340m² (66 places de stationnement)
- Aménagement d'un carrefour de type tourne-à-gauche avec aménagement d'un îlot central pour protéger les mouvements tournants pour accéder à cette aire de covoiturage et rétablissement de la voie d'accès, à l'Est de la RD 219, à l'éco-pôle alimentaire (largeur 5m, longueur 109m)
- Allongement de l'ouvrage existant de franchissement du watergang à 12 ml. (longueur actuelle 8ml)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux pourront se décliner de la manière suivante :

- réalisation de l'aire de covoiturage
- réalisation d'un carrefour de type tourne-à-gauche pour desservir à l'Est un Écopôle alimentaire et à l'Ouest l'aire de covoiturage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- les trafics sur la RD 219 resteront inchangés
- l'aire de covoiturage se situant à l'écart de la Route Départementale, les stationnements en seront ainsi plus sécurisés et le carrefour de type tourne-à-gauche permettra aux usagers qui souhaitent accéder à l'aire de covoiturage de s'isoler de la circulation pour ensuite effectuer leur mouvement tournant.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Tourne-à-gauche en élargissement de chaussée actuelle : Longueur du projet : 390 ml Largeur de chaussée : 7,00 ml Largeur de plateforme : 11,00 ml Ouvrage de rétablissement du watergang de NOUVELLE-EGLISE (en remplacement de l'ouvrage existant de longueur 8 m et de section 2,00 x 1,50 m) Longueur : 12 m Hauteur : 1,50 m Largeur : 2,00 m - Rétablissement de l'accès vers Ecopôle alimentaire (Est de la RD219) : Longueur 109ml, largeur 5ml	- Aire de covoiturage : Nombre de places : 66 places Largeur de plateforme : 18 ml Longueur de l'aire de covoiturage : 130 ml Surface de 2340m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de NOUVELLE-EGLISE et VIEILLE-EGLISE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 03 ' 05 " 0

Lat. 50 ° 55 ' 56 " 9

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

[Empty box for listing crossed communes]

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

[Empty box for date]

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[Empty box for program details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Grandes cultures ouvertes

POS de Nouvelle Eglise approuvé le 11 mai 2001 et stipulant à l'article 20NA 2 : "sont admis les bâtiments et installations liés aux services et équipements publics compatibles avec la destination de la zone ou liés à sa bonne utilisation".

PLU de Vieille Eglise approuvé le 23 septembre 2004 et stipulant à l'article N2 : "sont admis les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif".

Ainsi, l'aménagement de cette aire de covoiturage est compatible avec les documents d'urbanisme.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SDAGE Artois - Picardie
SAGE du Delta de l'Aa
POS de Nouvelle Eglise
PLU de Vieille Eglise

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 6 km et plus des ZNIEFF : ZNIEFF de type I : - platier d'OYE et plage du Fort Vert - sablière de MARCK et bois des Ursulines - watergang des ATTAQUES et d'ANDRES et lac d'ARDRES - tourbières saumâtres de Poupremeete, canal de Bourbourg, Marais David et Près St Georges ZNIEFF de type II : plaine maritime flamande entre WATTEN, LOON-PLAGE et OYE-PLAGE
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Territoire des Communes de NOUVELLE-EGLISE et VIEILLE-EGLISE
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones humides n'ont pas fait l'objet d'une délimitation. Le terrain sur lequel le projet sera réalisé est classé en zone à dominante humide au titre du SDAGE Artois - Picardie mais n'est pas identifié en tant que tel par la SAGE du Delta de l'Aa. Terrain actuellement en zone agricole cultivée et drainé, il a donc perdu sa valeur écologique de zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de NOUVELLE-EGLISE et VIEILLE-EGLISE sont concernées par un plan de prévention des risques naturels de type inondation par submersion marine prescrit le 13/09/2011.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 7 km. Il s'agit de la réserve naturelle du Platier d'OYE, zone de protection spéciale au titre de la directive oiseaux.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle où se situera l'aire de covoiturage est actuellement drainée. Ce drainage sera donc rétabli. Compte tenu de l'orientation des drainages, les drains interceptés seront bouchonnés aux extrémités côté RD 219. Aucun autre effet n'est attendu.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire de 7840 m3.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles de type cultures pour la réalisation de l'aire de covoiturage, pour une surface de 30 m x 130 m soit 3 900 m ² .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé entre une zone de nappe sub-affleurante et une zone à sensibilité très faible. Plan Prévention des Risques naturels pour les communes de NOUVELLE-EGLISE et VIEILLE-EGLISE par submersion marine prescrit le 13/09/2011.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet eaux pluviales dans le milieu naturel après traitement (bassin étanche de retenue) dans le watergang de NOUVELLE-EGLISE. Cependant, l'augmentation des surfaces imperméabilisées suite au projet n'aura aucun effet significatif sur les écoulements du watergang de NOUVELLE-EGLISE.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction de surface agricole du fait de la création de l'aire de covoiturage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 1 : informations nominatives
	Annexe 2 : plan de situation
	Annexe 3 : photos aériennes
	Annexe 4 : vue en plan
	Annexe 5 : profils en travers types
	Annexe 6 : dossier Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Le Directeur de la Modernisation
du Réseau Routier

Renaud DACHY

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet la suppression d'une aire de covoiturage "sauvage" que se sont créés des utilisateurs de ce mode de transport "collectif". Située en bordure immédiate de la RD 219, les usagers profitent de la proximité de l'échangeur de l'Autoroute A16 ; mais doivent manoeuvrer sur la RD 219 pour entrer et sortir de leur stationnement. Aussi, le projet propose une amélioration de la situation de sécurité et de fait favorise la pérennisation de cette pratique et son développement.



Pas de Calais
Le Département

DIRECTION DE LA MODERNISATION
DU RESEAU ROUTIER

SERVICE DES GRANDS PROJETS
ROUTIERS LITTORAL

BUREAU DES ETUDES LITTORAL

RD 219

Communes de Nouvelle-Eglise et Vieille-Eglise

Aménagement d'un T.A.G et d'une aire de covoiturage

EXAMEN AU CAS PAR CAS

Plan de situation

Technicien :
 Dessinateur :

Echelle : 1/50 000

DATE: 10/06/2014

Annexe 2

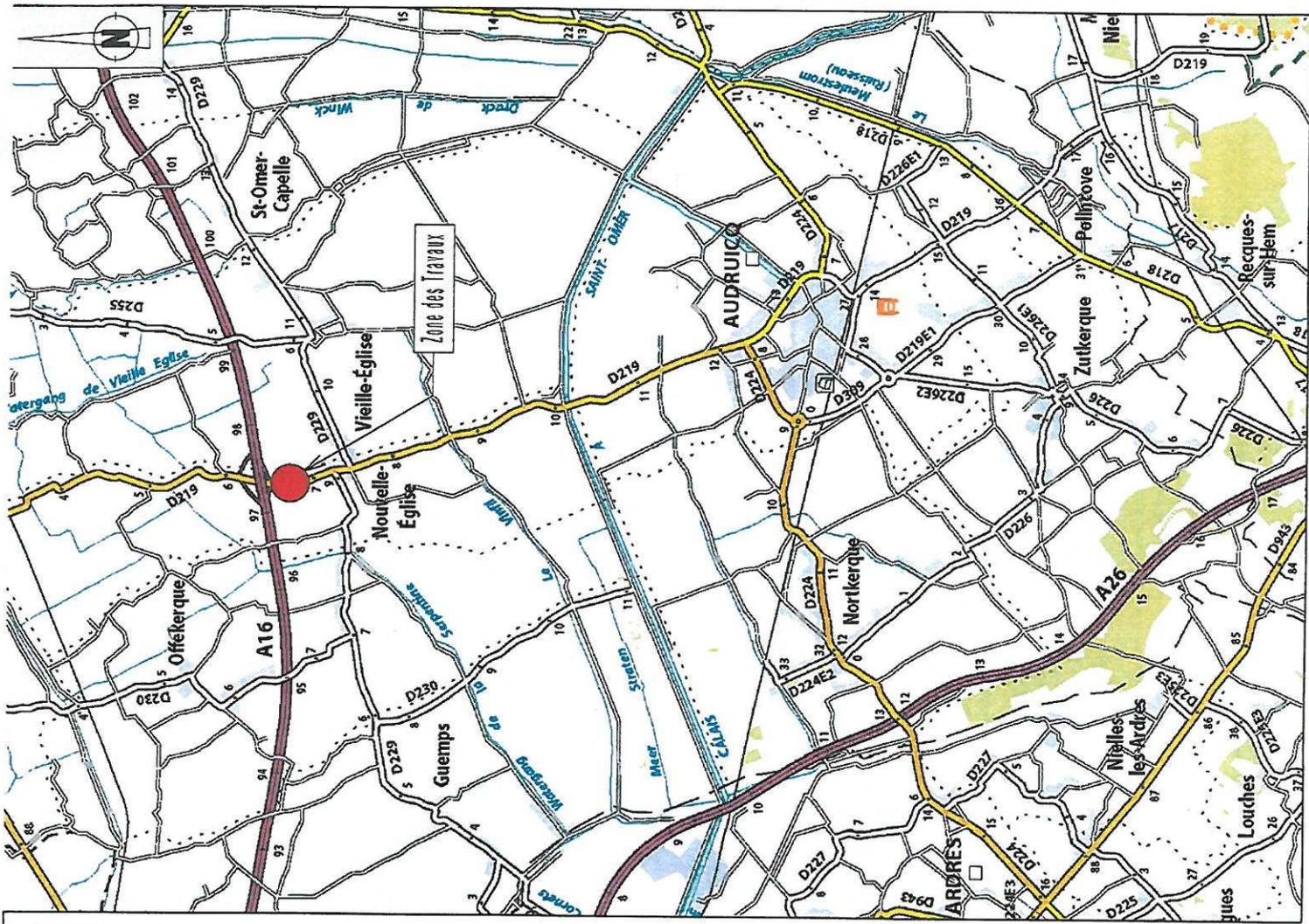


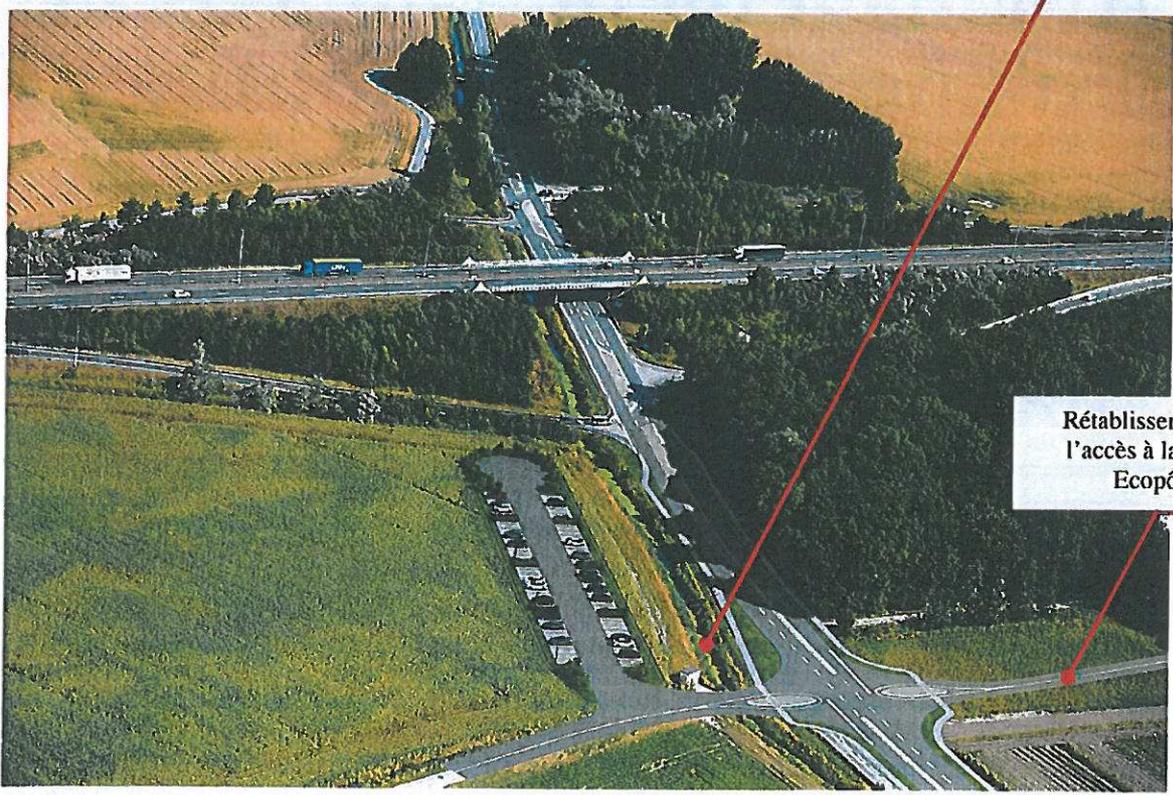
PHOTO DE L'EXISTANT :



Accès à la ferme
Ecopôle supprimé

INSERTION DU PROJET :

WATERGANG DE NOUVELLE EGLISE



Rétablissement de
l'accès à la ferme
Ecopôle

